

# DESRIPTIF DES ARMOIRIES DU MANOIR DU BOTCOL



*Manoir du Botcol, à Bothoa*

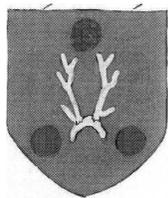
**S**i le manoir du Botcol conserve quelques éléments d'architecture du XIV<sup>e</sup> siècle, en 1605 il paraît particulièrement vétuste. Il fut totalement remanié au XVII<sup>e</sup> pour la partie encore visible des parements puis à nouveau et encore plus fortement durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'ensemble faisant naître un décor éclectique mêlant le néogothique et l'architecture urbaine. Si l'ensemble extérieur a conservé un romantisme certain, l'aménagement intérieur a beaucoup souffert. Dans les étages il faut surtout déplorer la disparition pratiquement systématique des cheminées de granit au profit d'habillages citadins en marbre.

Ce lieu appartient successivement aux familles : RICHAR(T)D, dont Jehan, archer en brigantine mentionné dans la montre de

Cornouaille tenue à Carhaix en 1481. Puis BOBILLE de COMPOSTAL, dont Jehan, rend aveu pour sa terre noble du Botcol en 1553 et déclare y posséder un étang et un moulin. Puis il passa des de PERRIEN de CRENAN au BOBILLE de COMPOSTAL à nouveau en 1605 : Morice de PERRIEN de CRENAN époux d'Anne URVOY des FERMES vend le manoir, la chapelle Saint Yves et la métairie du Botcol qu'il tient de sa mère dame Charles de PERRIEN du CRENAN née Louise de BELLÏSLE au profit d'escuyer Tanguy de BOBILLE de COMPOSTAL époux de Jeanne de PERRIEN du CRENAN. Et enfin par mariage des BECMEUR de LOGUELTAS en 1622 au du ROCHAËZRE du BOTCOL en 1677, puis aux HAMON de KERGAFF en 1812 et au RUELLAN du CREHU en 1842

et aux des JARS de KERANROUË de 1871 à nos jours.

**RICHARD :**  
*“ D’azur au massacre de cerf d’or accompagné en chef d’une rose et en pointe de deux tourteaux, le tout de gueules. ”*

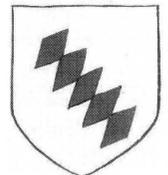


Richard



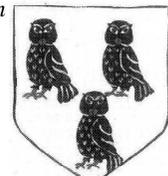
Bobillé de Compostal

**BOBILLE de COMPOSTAL :**  
*“ D’argent à l’aigle de sable becquée de gueules. ”*



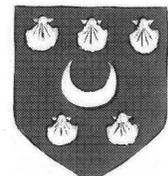
de Perrien de Crénan

de **PERRIEN de CRENAN :**  
*“ D’argent à cinq fusées de gueules en bande. ”*



Urvoy des Fermes

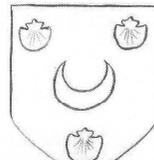
**URVOY des FERMES :**  
*“ D’argent à trois chouettes de sable, membrées, becquées et allumées de gueules. ”*



de Bellisle

de **BELLÏSLE :**  
*“ De gueules au*

*croissant d’argent accompagné de cinq coquilles de même placées 3, 2.”*



alias de Bellisle

*alias “ De ... au croissant de ... accompagné de trois coquilles de ... ”*

La seconde description des armoiries de la famille de BELLÏSLE correspond à celle d’Eudon de Bellisle en 1224, référencée par Dom Hyacinthe MORICE dans son recueil de sceaux médiévaux.

CCCXVIII



Eudon de Bellisle en 1224

Les conventions hachures / couleurs n’existent pas à l’époque donc on ne peut pas tirer de conclusions quand à l’émail du fond en dépit de ses hachures horizontales.

### A l’extérieur :

Dans la cour intérieure se trouve un ancien bénitier en granite de taille imposante aux armes de la famille HAMON : *“ D’azur à trois annelets d’or. ”*, dont les Kergaff sont une des branches. Sa provenance est inconnue, Il faut peut être y voir un reste de l’ancienne chapelle Saint Yves du Botcol. Cette chapelle du XVI<sup>ème</sup> siècle est men-

tionnée dans un acte possessoire de 1605 et dans le prisage de la terre et manoir du Botcol effectué par l’escuyer Noël des JARS de KERANROUË en 1655. Ou encore du même édifice répondant au vocable de chapelle Saint Joseph du Botcol en 1696 suivant le testament de Françoise LE MOROC’HER. Elle fût détruite bien avant 1877 car dès cette époque une grande et vieille épine en conservait alors le souvenir.

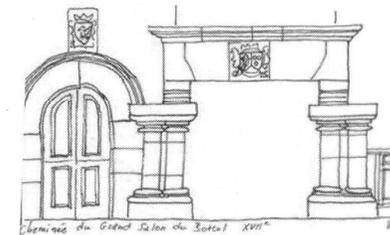
### A l’intérieur :

Les armoiries, de la cheminée monumentale du grand salon sculptées au XVII<sup>ème</sup> siècle sur le linteau, étaient composées de deux écus accolés qui furent bûchés durant la révolution. Ces dernières furent remplacées au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle par une incrustation en bois des armes d’alliances des familles RUELLAN du CREHU et HAMON de KERGAFF, avec cuirs et couronne comtale.

Les boiseries d’appuis qui ornent cette pièce proviennent vraisemblablement de l’ancien presbytère de Pontrioux. Datant de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, elles furent sans doute démembrées

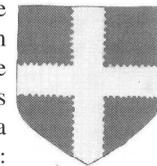


Façade arrière du manoir de Botcol



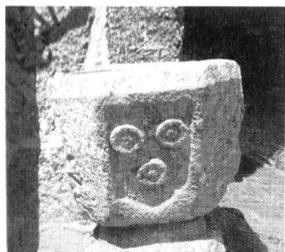
Cheminée du grand salon du Botcol (XVII<sup>e</sup>)

durant la période révolutionnaire et acquise par Auguste et Félicité du CREHU avant 1870. Comprenant de nombreux décors floreaux et géométriques, on y trouve aussi des personnages dont un chevalier en armure mais encore Saint Pierre et Saint Paul. Il est à relever que figurent les armoiries de la seigneurie de QUEMPEGUZENNEC et COATRIEUX datant de 1677, surmontées d’une couronne composée de cinq tours et d’un mur d’enceinte représentant les armes actuelles de la ville de Pontrioux : *“ De gueules à la croix engreslé d’or. ”* Une muraille et ses tours comme couronne.



Pontrioux

Félicité du CREHU était née de KERGAFF, et le manoir et la terre du dit nom se trouve être à Pontrioux.



*Bénitier aux armes des Hamon de Kergaff*

Il est difficile de penser que lorsque cet ensemble de boiseries fut installé, le sol de la pièce était toujours en terre battue. Une seule baie éclairait cette pièce ainsi qu'une porte en plein cintre vitrée en partie haute et protégée par une grille en fonte. Les boiseries très sombres furent adaptées au lieu. Elles laissaient de grands espaces libres habillés de simples parquets unis pour accueillir quatre grandes armoires ou buffets hauts. Au départ des quatre portes de granites en plein cintre furent posées des volutes sculptées dans du bois accompagnant une moulure périphérique sommée d'armoiries.

1.- La porte donnant sur le hall et le grand escalier porte les armes de la famille du CREHU, avec ses cuirs et une couronne de comte.

2.- La porte donnant sur l'escalier de l'aile droite porte les armes de la famille de KERANROUË, avec ses cuirs ses tenants, une couronne de marquis et les décorations du zouave pontifical.

3.- La porte donnant sur la cave porte les armes de la famille du ROC'HAËZRE du BOTCOL, avec ses cuirs et une couronne comtale.

4.- La porte donnant sur l'extérieur ne comporte actuellement pas d'armes

Aucune de ces familles n'étant titrées il faut voir ces couronnes comme des "couronnes de courtisies".

Au début des années 1960 une baie fut percée dans le pignon opposé à celui de la cheminée du grand salon. Des parties de boiseries furent incluses dans certaines zones originellement réservées à des meubles. Un coffre ancien fut dépecé et appliqué dans l'ensemble de ce décor ; On y trouve le profil de la duchesse Anne de Bretagne, reine de France.

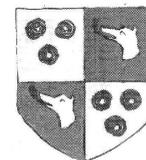
C'est en 1992 au dessus de cette nouvelle croisée que furent posées les armoiries de la famille de SERE : " *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même et en pointe d'une gerbe d'or.* "



Marie Thérèse Anne de SERE, née le 26 mars 1906 au château du Pin à Couture sur Loir, décédée au manoir du Botcol le 9 mars 1995, fille de Pierre Marie Victor de SERE (1860+1941), et de Marguerite Marie Henriette MOUSSERON de LA

CHAUSSEE, (1866+1924), avait épousé le 12 juin 1958 à Paris XV<sup>ème</sup>, Patrice Charles Jean Marie des JARS de KERANROUË, dit Patrick, né le 16 février 1918 au manoir du Botcol, fils de Hyacinthe des JARS de KERANROUË et de Christine LE ROY-KERDERRIEN.

MOUSSERON de LA CHAUSSEE " *Ecartelé ; Aux 1 et 4 : D'or à trois roses de gueules boutonnées d'or ; Aux 2 et 3 : D'azur à la tête de lévrier d'argent lampassé de gueules.* "

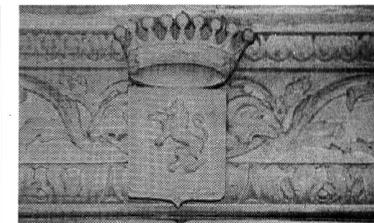


*Mousseron de la Chaussée*

Au dessus de la porte de la salle à manger centrale se trouvent les armes de la famille de KERANROUË, en bois sculpté, l'écu couronné se détache sur un fond de draperies nouées, des rinceaux et deux lions issants le soutenant.

A l'étage au dessus du grand salon, la chambre seigneuriale conserve une infime partie de son décor XVIII<sup>ème</sup> un trumeau de glace posé sur la cheminée porte en partie haute les armes d'alliances élégamment sculptées de Toussaint du ROC'HAËZRE du BOTCOL et de Jeanne Pétronille de KERAUTEM du COURS. Ovaes et couronnées, elles sont polychromes et dorées à la feuille.

Le trumeau de la cheminée de la première chambre donnant sur la galerie comporte les armes sculptées de la famille RUELLAN du CREHU.



Ces dernières sommées d'une couronne sont accompagnées de deux têtes de léliers de profil laissant échapper ce leurs bouches ouvertes des rinceaux.

Après le rachat, le 12 septembre 1959, de la moitié du manoir appartenant à son frère Hyacinthe et à sa belle sœur Alice PACHEU, monsieur Patrick de KERANROUË et son épouse effectuèrent de nombreux travaux de réfection au Botcol.

Cette demeure menaçant ruine, meurtrie par le délabrement et l'absence de présence masculine, agonisait. Hyacinthe mort en 1888 à l'âge de 39 ans, laissant un fils de 7 ans, ce fils Hyacinthe mort en 1936 à l'âge de 55 ans laissant lui même deux fils de 26 et 20 ans et une veuve qui venait de perdre son père en 1934 et sa mère en 1936.

La seconde guerre mondiale ne fit qu'accroître les difficultés : mitraillage de la voûte de la chapelle par les résistants qui y logeaient et qui de retour à l'improviste avaient trouvés la porte close ; La chute d'une cheminée à travers la toiture, traversant les deux niveaux pour s'abattre au rez de chaussée...

## DESRIPTIF DES ARMOIRES DE LA CHAPELLE DU SACRÉ-CŒUR DU BOTCOL

“ Le treizième jour du mois de juillet de l’an de grâce mil huit cent quatre vingt, Sa Sainteté Léon XIII, pape glorieusement régnant, Monseigneur Augustin DAVID, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier à été bénite au manoir du Botcol, paroisse de Bothoa, canton de Saint Nicolas du Pélem, une chapelle privée dédiée au Sacré Coeur de Jésus édifiée sous l’inspiration et par les soins de pieuse dame Félicité HAMON, née RUELLAN du CREHU, pour ranimer et conserver de plus en plus dans le coeur des habitants du pays, la foi et la dévotion au Coeur adorable et divin de Jésus.

Etaient présents : Madame Félicité HAMON, Monsieur Hyacinthe des JARS de KERANROUË, propriétaire du Botcol, Madame Hyacinthe des JARS de KERANROUË, née RUELLAN du CREHU, dame du Botcol, Monsieur Ludovic RUELLAN du CREHU, Monsieur Jean-Baptiste RUELLAN du CREHU, Monsieur HILLION, juge de paix du canton de Bourbriac, Monsieur CABEC, chanoine honoraire, curé de Saint Nicolas du Pélem, Monsieur RICHARD, curé de Callac,

Monsieur LE DENMAT, recteur de Bothoa et de plus, un grand nombre de prêtres du diocèse de Saint Brieuc, amis de la famille et de pieux laïques, venus pour la cérémonie solennelle.

Le même jour, à été bénite solennellement par Monsieur Le DENMAT, recteur de la paroisse de Bothoa, la cloche destinée à la chapelle, sous le nom de Louise Fanny. Elle a eu pour parrain Monsieur Ludovic RUELLAN du CREHU et pour marraine Dame Fanny des JARS de KERANROUË. La première pierre de la chapelle avait été solennellement bénite par Monsieur CABEC, curé de Saint Nicolas du Pélem le 16 août 1879.

Les travaux de la chapelle qui rappellent le style du treizième siècle ont été exécutés sous la direction de Monsieur RAOUL père et fils. Le bel autel que l’on y voit, du quinzième siècle, est dû au ciseau de Monsieur DAOULAS, sculpteur demeurant à Quimper (Finistère).

Pour encourager et récompenser le zèle de la pieuse famille du Botcol que l’on voit à la tête de toutes les bonnes oeuvres de la

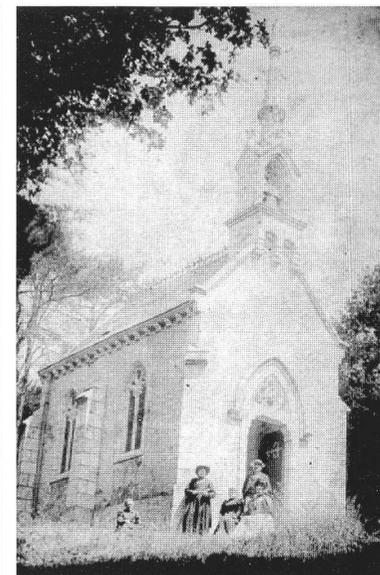
paroisse, Monseigneur DAVID a eu la bonté d’accorder la permission de faire dire des messes, à tous les prêtres approuvés du Consensu Tamen Parochi.

En foi de quoi et pour conserver la mémoire du fait, nous avons dressé le présent procès-verbal pour être remis et confié à la garde de la famille et l’avons signé.

Fait au Botcol, le 13 juillet 1880.

Ludovic RUELLAN du CREHU, CABEC ch. h. curé de Saint Nicolas du Pélem, LE BRAS Yves Marie, vicaire à Saint Nicolas du Pélem, Y. RICHARD, curé de Callac, M.L. AUDO, r. Jules LE ROY, diacre, “ deux signatures illisibles ”, Fanny des JARS de KERANROUË, née RUELLAN du CREHU, Hyacinthe des JARS de KERANROUË, chevalier de l’Ordre Militaire de Saint Sylvestre et de Mentana, Félicité HAMON, née RUELLAN du CREHU, Marie des JARS de KERANROUË, Yves Marie LE NOËL, aumonier à Guingamp.

Pièces justificatives : Monsieur LE DENMAT, recteur de Bothoa ; Demandait à Monseigneur DAVID, en date du 24 juin 1880 la permission pour la famille de faire dire la messe dans la chapelle aussi souvent qu’elle le désirerait. Voici la réponse de Monseigneur : “ Il faut absolument que se soit un prêtre approuvé et qu’il eut le consente-



ment du recteur. ” Remarque : Je crois que se serait bon à mettre en vue des temps à venir une bonne preuve de la permission obtenue. J.B. LE DENMAT. ”

Jean-Baptiste LE DENMAT, né en 1840, fut recteur de Bothoa de 1879 à sa mort en 1885.

Monseigneur Augustin DAVID, (1812+1882), évêque de Saint Brieuc en 1862 :

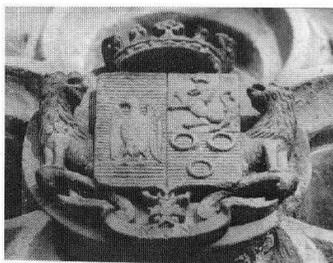
“ D’azur à la tour (de David) crenelée d’argent, battue par une mer en courroux de sinople et surmontée d’une étoile d’or. ”  
Devise : “ Ruunt et stat. ”



Monseigneur David

### A l'extérieur de la chapelle :

Armoiries sculptées sur le centre du quadrilobe de la rosace du porche d'entrée : Armes d'alliances des familles du Botcol : mi-partie des JARS de KERANROUË, coupé au 1 et 2, RUELLAN du CREHU et HAMON de KERGAFF, sommées d'une couronne de marquis, tenues par deux lions issants, en partie basse se trouvent les décorations de Saint Sylvestre et de Mentana ainsi que la devise de la famille HAMON : " *Ha mon ami.* "



### A l'intérieur de la chapelle :

Un ensemble de quatre grands vitraux réalisés par H. ELY à Nantes en 1880.

Le premier vitrail à gauche en entrant est aux armes des familles du ROCH'AËZRE du BOTCOL et de KERAUTEM du COURS. Elles sont sommées d'une couronne comtale. Les baies représen-

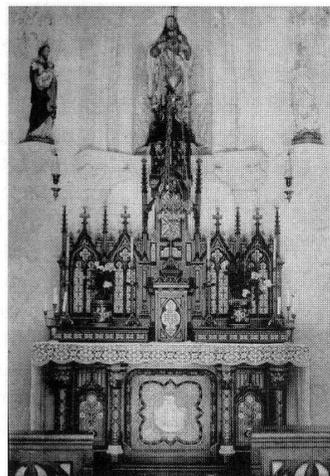


tent Saint Louis roi de France tenant la couronne d'épine et Sainte Anne tenant un phylactère : " *Egredietur* ", sous entendu : " *virga de radice Jesse.* " ; (" Il naîtra " un rejeton de la souche de Jessé. Isaïe XI.1.): Les Saints patrons de la France et de la Bretagne réunis. En dessous se trouvent deux scènettes représentant la découverte de la statue de Notre Dame du Guiaudet et l'enseignement de Sainte Anne à la Sainte Vierge.



Le second vitrail à gauche est aux armes des familles des JARS de KERANROUË et RUELLAN du CREHU. Elles sont sommées d'une couronne de marquis. Les baies représentent Saint Hyacinthe tenant une statue de la Vierge et un ciboire. La partie inférieure en est brisée. Sainte Françoise d'Amboise est représentée couronnée et tenant une croix : Nous pouvons donc reconnaître les saints patrons des Hyacinthe et des Fanny du Botcol. En dessous se trouvaient deux scènettes aujourd'hui détruite.

Le premier vitrail à droite est aux armes des familles RUELLAN du CREHU

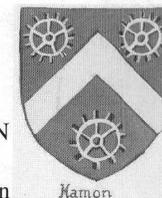


et HAMON de KERGAFF. Elles sont sommées d'un casque et de ses lambrequins ainsi que d'une couronne comtale. Les baies représentent Saint Augustin en tenue d'évêque tenant dans sa main un coeur et Sainte Félicité avec la palme du martyr et deux jeunes enfants dont l'un est brisé. Nous reconnaissons les Saints patrons des Auguste et des Félicité du Botcol. La scènette sous Saint Augustin a disparu et l'autre sous Sainte Félicité représente l'apparition de la Sainte Vierge à la Salette.

Le second vitrail à droite est aux armes de la famille HAMON : " *D'azur au chevron d'or accompa-*



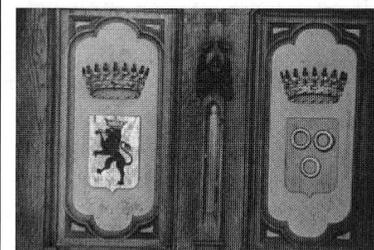
*gné de trois roues de moulins de même placées 2, 1.* " et de la famille RUELLAN du CREHU. Elles sont sommées d'un

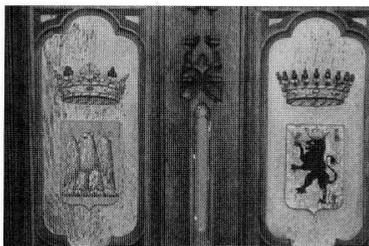


casque et de ses lambrequins ainsi que d'une couronne de marquis. Elles ont pour tenants deux sauvages et leurs massues. Les baies représentant Saint Pierre avec ses clefs, patron de Bothoa et Saint Paul avec son épée pour l'ensemble des Paul du Botcol. Une importante partie des scènettes basses ayant disparu nous apercevons sous Saint Paul un ange tenant un ciboire et s'apprêtant à donner la communion.

Une paire de prie-Dieu néogothique de même facture que l'autel de la chapelle est armorié aux armes des familles de KERGAFF, du CREHU et du CREHU, de KERANROUË.

Parmi les effets de la chapelle il se trouve quatre chasubles confectionnées spécialement pour ce lieu et l'une d'elle porte brodée les armoiries de la famille HAMON de





KERGAFF en points de tapisserie.

A travers ce parcours extrêmement limité des alliances et de la "géographie" il est intéressant de noter les nombreuses modifications d'armoiries pour une même famille à travers le temps. Dans ce travail quatre familles toujours représentées de nos jours possèdent des variantes dans leurs armoiries. Ces dernières sont qualifiées de "moderne". Et six autres possédaient des armoiries anciennes différentes, elles sont alors décrites sous le terme "d'alias".

Il est à noter qu'après avoir parcouru ces lieux, il ne reste pratiquement aucun élément issu de l'art héraldique antérieur à la révolution. C'est uniquement avec le XIX<sup>ème</sup> siècle et à partir de la Restauration de 1815 que de nouveau les armoiries vont véritablement retrouver leur place dans la vie sociale. Pour se dif-



férencier de la bourgeoisie ancienne, la noblesse portera des armes timbrées de couronnes dites : "de courtoisies". Couronnes qui dans certains cas ne correspondent pas à un titre réel : marquis pour les des JARS de KERANROUË et les HAMON, comte pour les RUELLAN du CREHU et les HAMON de KERGAFF... La fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la guerre de 14-18 sera encore prolifique ! Mais petit à petit cet art à part entière avec son langage et son orthographe n'aura plus de raisons d'apparaître extérieurement et se limitera aux objets privés.

Il faut imaginer la multitude d'objets ou de décors et donc de métiers concernés par ce langage séculaire qu'est l'héraldique : L'architecture et les tailleurs de pierre, les sculpteurs, les menuisiers, ébénistes, tabletiers et sculpteurs sur bois, les ferronniers d'art, les fondeurs (plaques de cheminées), les maîtres verriers, les peintres de décors, les céramistes (sols, faïences, habillage de cheminées), les brodeurs, les tapisseries, les peintres, les fabricants de porcelaine, les graveurs (entêtes, cartons, cartes de visites, ex-libris...), les joailliers, les orfèvres, les relieurs, les doreurs mais aussi les fabricants de cachets, timbres secs...

**Hyacinthe des JARS  
de KERANROUË  
Brest, Août 2005**

**Je tiens à remercier pour leur contribution et leur attention le père Augustin Goujon, de Saint Nicolas du Pélem ; Mme Michel Sohier et sa fille Anna ; le colonel vicomte Henry de Boisboissel ; M. Alain Boisselet et M. Jean-Paul Rolland (Pays d'Argoat).**

## **BIBLIOGRAPHIE**

- *AUDO, recteur de Saint Nicolas du Pélem* : " *Bothoa et ses trêves* " 1877.
- *AUTHIER, Michel et GALBRUN Alain* : " *Etat de la noblesse Française subsistante.* ", volume 19, Amiens 1991.
- *BOISBOISSEL, général comte Yves de*, : " *Histoire de Saint Nicolas du Pélem.* " rééd. 1994.
- *BOISBOISSEL, général comte Yves de*, : " *Hippolyte Loz de Beaucours, le dernier avocat général du Parlement de Bretagne.* " 1955.
- *BOISBOISSEL, colonel vicomte Henry de*, : " *Le général Yves de Boisboissel des troupes coloniales.* ", ed. L'Harmattan, juin 2002.
- *CHEVANCE, Etienne* : " *Bribes de mon enfance.* " Bassac 1991
- *CONAN Jean* : " *Les aventures de Jean Conan* ", Skol Vreiz, Morlaix 1990.
- " *Côtes d'Armor* ", le patrimoine des communes de France, éditions Le Flohic 1998.
- *FROTTIER de LA MESSELIERE, vicomte Henri* : " *Promenade dans le canton de la chastellenie de Corlay.* ", Saint-Brieuc 1946.
- *FROTTIER de LA MESSELIERE, vicomte Henri* : " *Filiations bretonnes* ", Saint-Brieuc 1913.
- *FROTTIER de LA MESSELIERE, vicomte Henri* : " *Le pays de Quintin son passé ce qu'il en reste.* " Saint-Brieuc 1947.
- " *Kannad ar Pélem* ", bulletin hebdomadaire de Saint Nicolas du Pélem par Bertrand LOYER, recteur, année 1946 n°14, 15, 16, 17 et 18.
- " *La Semaine Religieuse du diocèse de Saint Brieuc et Tréguier* " N°34, 1904, pages 532 à 534 : " *Bénédiction solennelle de la nouvelle église de Bothoa* ".
- " *Les amis du Pays de Guingamp* " n° 17, 18, 22, 23, 24, 27 et 31.
- " *Les Cahiers du Trégor* " n° 22, 24, 26, 27, 28 et 30.
- " *Lizher ar Poher.* " n°15, octobre 2003, filiation de la famille des Jars de Keranrouë en Bourbriac, pages 24 à 33.

- *Parcours du Patrimoine* : “ *Saint Nicolas du Pélem* ”, J.P. DUCOURRET, Ministère de la culture de la communication et des grands travaux, 1991.

- POTIER de COURCY, Pol : “ *Nobiliaire et armorial de Bretagne.* ”, Rennes 1890

- “ *Pays d'Argoat* ”, n° 1, 3, 4, 5, 12, 13, 15, 17, 18, 20, 28, 29, 30, 31, 32 33 et 39.

- REBILLE, Edmond : “ *L'Argoat secret.* ” éditions Nature et Bretagne, Spezet 1993.

- SAINT-HOUARDON, Jean de : “ *Noblesse de Bretagne, Hier et Aujourd'hui* ” Mémoire et documents, Versailles 2005.

- SAINT SAUD, comte de, : “ *Armorial des prélats français du XIXème siècle.* Daragon, Paris 1906.

## DIVERS

<http://www.noblessebretonne.fr.st/>

<http://gwgeneanet.org/desjdek>

Musée Dobrée - 18 rue Voltaire, B.P. 40415, 44004 Nantes Cedex 1

- Blasons <http://culture.cg44.fr/Musee/blasons/base/blason>

---

**Je recherche une photocopie de la revue “ Kannad ar Pélem ” n°13 de l'année 1946.**

**Je recherche aussi les armoiries des familles suivantes ayant vécu en Argoat ou dans les environs de Bothoa :**

1.- de BLOHIO (ou BLOHEAU), du BOISSI, du BOISJOLY, de COLLIORET, vivant à Quintin au XVIIème et XVIIIème siècle, déboutée en 1669.

2.- LE GARDIEN de KERSALUDO, vivant à Bothoa et à Corlay, alliance de Kerautem du Cours en 1712.

3.- du FAYL, alliance de Gourio du Refuge en 1698, servait dans la marine en 1790

4.- de KERLAN, “ de X... au houx de sinople, accosté de deux étoiles de X...” Il me manque les couleurs. Cette famille originaire de Quintin ref. de 1426 et 1481 à Sibiril, ne présente pas en 1670, alliance Bernad de Boncours à Saint Briec vers 1700.

5.- GEFFREIN, (ou GEFFRIN), alliance Rouxel de la Villeneuve, présent à Saint Donan vers 1740.

*Hyacinthe Desjars de Keranroué*

---

## ERRATA

### N°44

page 6 - Camille Marie HAMON de KERGAFF est décédé le 29 septembre 1844 selon les registres de successions de Château-Gontier.

page 13 - Thiphaine de BOISBOISSEL (1884+1965) épouse en secondes noces en 1917 Richard MAC DONALD LUCAS, dont postérité.

page 16 - Florentin (Claude) de KERAUTEM du COURS né le 29 novembre 1753 au Cours à Corlay est fusillé à Baravel en Saint-Aignan.

page 16 - Antoine Joseph Marie Georges de GEFFRIER est né le 5 mai 1876 et non en 1873. Il épouse le 10 juillet 1901 à Paris, Aélaïde Armande Marie Yvonne le BESCHU de CHAMPSAVIN.

page 18 - Louis Joseph le BESCHU (de CHAMPSAVIN) (1755+1836) est sieur de LA RASLAIS. Il épouse le 27 avril 1790 à Fougères, Marguerite Marie Sulpice Michèle de LA TUOLLAIS, dame de PONT-PEAN.

### N°45.

Page 21 – Ce n'est pas la photo de Hyacinthe des Jars de Kranroué (1849 + 1888) mais celle de Henry pacheu (1848+1917)

page 23 - François Malachie de COATTAREL né en 1749 à Plouha est décédé le 14 septembre 1823 à Corlay.

page 24 - Jean François BAHEZRE de LANLAY épouse le 16 octobre 1810 à Plélauff Marie Pauline LE METAYER de Kerdaniel née le 13 septembre 1782 à Rostrenen.

# Le moulin des forges en BOURBRIAC

par Marie-Chantal LE MEN



Finis les petits métiers d'antan, tel que celui de meunier, et pourtant, que n'ont-ils pas vécu d'heures laborieuses surtout pendant la seconde guerre, pour glisser peu à peu vers le déclin dû ce que certains appellent la seconde révolution industrielle caractérisée par les brusques changements des années 1950 - 1960.

Mais, avant d'en arriver là, les moulins ont traversé des siècles et ils ont subi bien des transformations nécessaires à l'évolution du métier. Un métier dur certes, bien

que les chansons et les textes anciens ne le décrivent pas comme tel, mais non sans satisfaction, pas toujours d'un point de vue financier, du moins dans la région de BOURBRIAC, mais d'un point de vue social.

En effet, des contacts entre le meunier et les paysans, résultait une société différente de celle d'aujourd'hui, mais à l'image de la Bretagne d'antan. Cette société a donné naissance à tout un folklore du meunier, lié à la personnalité de ce personnage, un peu particulier.

A partir du moulin des " Forges ", en la commune de BOURBRIAC (22), il est possible d'imaginer la vie dans les moulins d'autrefois.

## I - pourquoi "moulin des forges"

Sur la route de GUINGAMP, à un kilomètre du Bourg, s'embranchent une route communale qui s'enfonce dans la campagne et aboutit dans une vallée encaissée dans laquelle se rejoignent deux rivières ; dans cette vallée : le village des Forces.

La plupart des villages doivent leur nom à des faits naturels tels que l'existence d'un bois, d'une forêt (Coat Huellan, Coat Men...), d'une rivière (Tal an Dour....), à des faits religieux tels que l'existence d'un ancien monastère, d'une fondation religieuse (Langoat, Lan exprimant cela), à des fonctions agricoles primitives (Leindévet ; lein : hauteur, sommet et dévêt : moutons) et l'en pourrait ainsi continuer l'énumération qui relèverait d'une étude toponymique:

Quant au village " Des Forges ", il faut remonter aux environs du 16ème siècle pour expliquer son origine, selon Jean LE DIOURON, l'ancien meunier. A cette époque, les paysans des environs s'intéressèrent alors au travail du fer et

créèrent une forge. Cette activité nouvelle attira des paysans pauvres, ayant peu de terre, ou des ouvriers agricoles qui fondèrent le village des FORGES.

Le minerai de fer était extrait du bois de COAT LIOU, où de grandes fosses, résultant de l'extraction à ciel ouvert, sont encore visibles; et du village de " Penn Roz ". Le bois de " COAT LIOU " était également riche en soufre, ardoises, pierres à chaux, mais les quantités extraites ne justifiaient pas l'implantation d'usines. Les mineurs transportaient le fer jusqu'au village de " Tournemine " (village faisant allusion aux mines), où passait la rivière " Alanec " et le déchargeaient sur de petites barques qui l'amenaient jusqu'au village des " Forges ". De même, le minerai était également fondu au village de " Kermorzu " en la commune de SAINT ADRIEN (commune jouxtant le bois de Coat Liou et faisant partie du Canton de BOURBRIAC). " Kermorzu " serait une déformation de " Kerforjou ", selon quelques anciens des environs, ce qui explique l'existence d'anciennes forges puisque la rivière Alanec passe également à " Kermorzu ".

La rivière était navigable pour ces barques, grâce à l'installation d'un barrage à Tournemine qui assurait ainsi un niveau d'eau suffisant. Ce barrage servait également à piéger des saumons. En effet, les

paysans construisaient des barrages sur la plupart des rivières car les saumons étaient alors très abondants et permettaient aux propriétaires fermiers de nourrir leurs ouvriers à peu de frais, mais peu à peu, les grands valets des fermes exigèrent qu'on ne leur en donne plus que deux fois par semaine.

Quant au minerai extrait de Penn - Roz, il était également acheminé au village des Forges par charrettes.

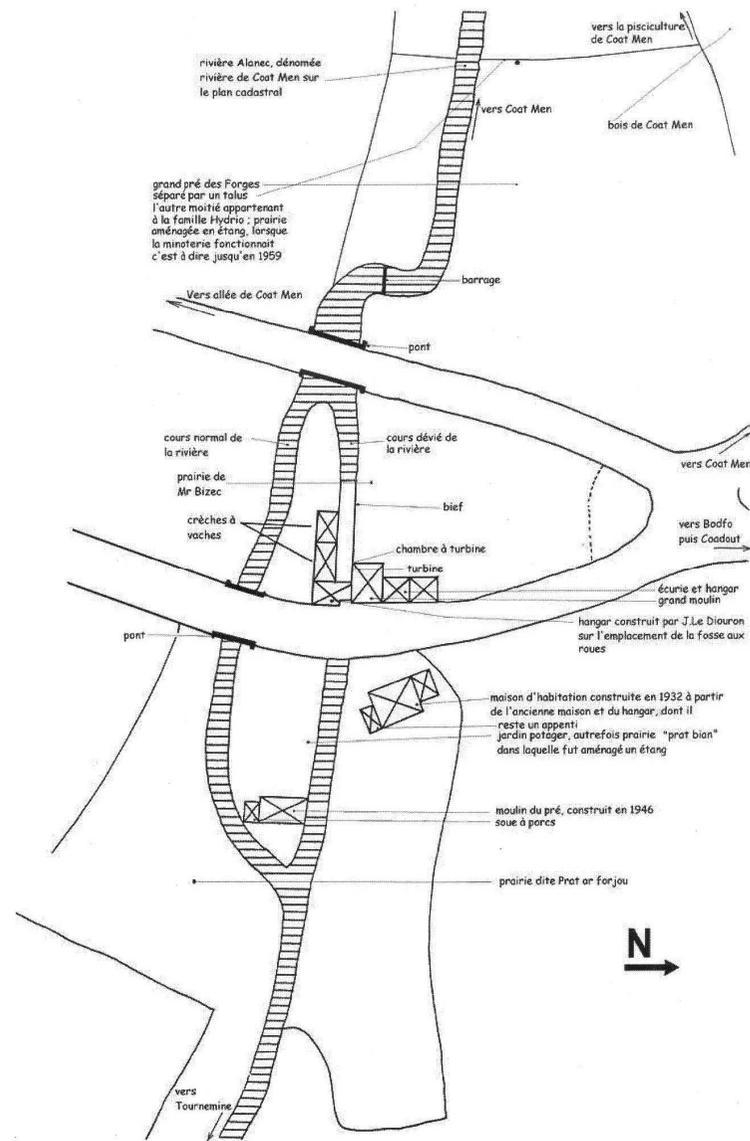
Le minerai était ensuite fondu dans des fours, sans doute situés dans ce qui était le jardin potager de Monsieur Eugène LE BIZEC sur le versant de la vallée, les forgerons jetaient ensuite les résidus du fer dans la vallée qui avait plutôt l'allure d'une cuvette et sur une partie d'un versant, ce qui explique le mot " Cochouarn " (résidus de fer) que l'on trouve écrit dans les livres anciens, où il est mentionné la montagne de " Cochouarn ". Jean LE DIOURON n'a jamais entendu parlé de cette expression, mais en revanche, il se souvient que les anciens parlaient du " Cochouarn ", pour l'ensemble de la cuvette. En effet, tout le sous-sol de cette cuvette est composé de résidus de fer à tel point que lorsqu'on a voulu reconstruire le bief derrière le moulin, il a dû cimenter sous et tout autour du bief ; de même, sa maison construite en 1932, ne repose pas sur des fondations puis-

qu'au fur et à mesure que les ouvriers creusaient, le sol s'effondrait et ils ont dû couler une dalle très épaisse à la place des fondations. Actuellement, le sol est encore gorgé de ces pierres noires, dangereuses lorsque l'on gratte la terre avec les mains, parce que coupantes. Même la rivière n'est pas épargnée. La montagne du "Cochouarn" désigne sans doute cette partie de versant où furent déposés ces résidus...

C'est ainsi que, puisqu'en toute logique les moulins prenaient le nom des villages, celui des " Forges " s'appela donc " Le Moulin des Forges ". Son nom évoque donc une histoire ancienne, mais le moulin lui-même possède également une histoire dont les traces sont gravées dans ses pierres témoins d'un trafic intense et qui aujourd'hui ne supportent plus que des toiles d'araignées et un silence tellement pesant que l'on croirait entendre le bruit des différentes machines

## II - L'histoire des moulins

En effet, il est nécessaire de préciser qu'il n'y avait pas qu'un seul moulin aux Forces mais deux, seulement, le deuxième moulin a cessé de fonctionner quelques années après sa construction, néanmoins, il y sera fait allusion ci-après.



## • LE PROJET DE CONSTRUCTION

En 1810, René MAURIZOT, marchand de chevaux, et demeurant au Bourg de BOURBRIAC, décide de construire un moulin à eau au village des Forges où il possédait un terrain dans lequel passait la rivière " Alanec ", affluent du Sullé, elle-même affluent du Trieux. Mais, pour construire une telle bâtisse, il fallait une autorisation et donc faire une multitude de démarches qu'exécuta Monsieur MAURIZOT, par l'intermédiaire de son gendre, François LE COQ.

En premier lieu, celui-ci présenta son projet devant l'administration locale, composée du Maire Monsieur THORAVAL et de ses conseillers municipaux, en mars 1810. Il s'agissait donc de construire un moulin à eau mais également de créer un chemin vicinal, c'est-à-dire communal, sur lequel Monsieur MAURIZOT s'engageait à construire et à entretenir un pont. Les administrés visitèrent les lieux le 17 Mars 1810 et donnèrent leur accord. René MAURIZOT demanda alors au Préfet départemental des Côtes-du-Nord, dans une lettre datant du 4 Avril 1810, l'autorisation d'effectuer les travaux.

Le Préfet chargea alors l'ingénieur en chef de première classe des Ponts et Chaussées d'enquêter sur les lieux, afin de mesurer les conséquences qu'une telle "usine " (terme

d'époque) pouvaient entraîner. Cet ingénieur en chef demanda à l'ingénieur de l'arrondissement de GUINGAMP de lui fournir un rapport concernant le projet qui fut favorable puisqu'il écrivait :

*" .... que le moulin ne pouvait porter aucun préjudice aux propriétés voisines....*

*" .... qu'il ne pouvait en résulter que de l'avantage " pour la commune...*

*" .... que cette construction ne peut gêner en aucune manière la voie publique ".*

Cette lettre n'est qu'une copie de celle de l'Ingénieur de l'arrondissement. En effet, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, lorsqu'il fit part au Préfet de son avis favorable, joignit cette copie du rapport, afin de se justifier.

Le Préfet donna ainsi son accord, mais sous réserves.

En effet, il imposa un délai de 15 jours à compter de la date d'affichage de la délibération prise le 28 Mai 1810, c'est-à-dire à partir du 9 Juin au cas où il y aurait des oppositions, et il y en eut :

- de la part de Monsieur Julien BREBAN, propriétaire du Moulin de " Tournemine ".

Celui-ci précisait en, date du 22 Juin qu'il y avait déjà trois moulins sur ce ruisseau celui de Tournemine, celui de Coat Men, propriété de M CHAUVEL, et celui de

Kermorzu, (ce dernier étant situé sur la commune de SAINT ADRIEN) et que celui des Forges porterait ce nombre à quatre, énorme préjudice de par cette accumulation pour les propriétés voisines de ces moulins. D'autre part, il expliquait que Monsieur MAURIZOT avait déjà commencé les travaux avant le 28 Mai, date de la délibération. Il ajoutait également que le terrain sur lequel Monsieur MAURIZOT avait l'intention de construire son moulin appartenait à la commune. Il s'agissait donc, selon lui, d'un lieu public, comme il en existait dans tous les villages pour permettre aux troupeaux de se nourrir en dehors des champs cultivés (système de la vaine pâture). Ce terrain s'appelait la montagne du " Cochouarn " du fait de sa situation sur un versant de la cuvette, le moulin quant à lui, s'élevant au pied du versant. C'est sur cette montagne que commence le dédoublement de la rivière. Monsieur BREBAN avait donc peur qu'au débouché de la montagne, sa prairie située de l'autre côté du moulin soit inondée, en outre il n'admettait pas qu'elle soit creusée pour dédoubler le lit de la rivière.

En outre, sa prairie appartenait auparavant à un riche propriétaire dont les biens furent saisis et redistribués à des fermiers contre une rente. La prairie fut donc frappée par cette rente en date du 10 Juin 1768 et donc Monsieur BREBAN se trouvait lésé dans l'affaire puisque, selon lui, la

rente qu'il a dû acquitter était bien supérieure à la valeur de la prairie, en 1810. C'est pourquoi, il n'entendait pas que sa prairie subisse des dommages, à moins qu'il ne soit remboursé ou que le moulin soit supprimé.

On remarque à travers cette lettre qu'une partie du village des Forges, sinon la totalité, devait appartenir au même propriétaire puisque Monsieur BREBAN écrivait que René MAURIZOT s'était également porté acquéreur de la rente foncière et convenancièrè du terrain sur lequel il a construit son Usine.

Monsieur BREBAN n'était pas le seul mécontent. En effet, Monsieur Charles CHAUVEL, propriétaire du Moulin de Coat Men, craignait que sa prairie, proche du nouveau moulin, soit envahie par les eaux en cas de mauvais écoulement. D'autre part, le meunier de Coat Men prétendait qu'un chemin était plus solide qu'un pont.

Mention fut faite de ces deux oppositions dans le formulaire annonçant l'expiration du délai de quinze jours ; formulaire qui fut affiché à la mairie le 25 juin, donc le jour suivant la fin du délai.

Le Sous-Préfet répondit à cette lettre en regrettant qu'avant de commencer les travaux, sans accord, Monsieur MAURIZOT n'ait pas présenté un plan fidèle des lieux et ainsi il n'y aurait pas eu autant de litiges,

surtout avec Julien BREBANT, qui croyait que sa prairie était concernée par le projet de dédoublement des eaux. Celui-ci possédait bien une prairie dans les environs mais de l'autre côté de la rivière, et ceci ne se serait pas produit si Monsieur MAURIZOT avait présenté un plan, comme le suivant par exemple :

#### • Plan

De plus, le Sous-Préfet exigeait un acte écrit par lequel Monsieur MAURIZOT s'engagerait à construire et à entretenir les ponts, ceci en cas de vente ou de concession du moulin, d'autant plus que Monsieur MAURIZOT n'avait effectué aucune démarche puisque son gendre agissait pour son compte.

Quant aux oppositions formulées par les deux meuniers (M. CHAUVEL et M. BREBANT), il déclarait qu'il n'appartenait pas à l'Administration de trancher mais au Tribunal. Il est clair que ces deux meuniers, d'un bout à l'autre de leurs déclarations, avaient cherché des excuses, pour faire annuler l'accord préfectoral, car ils ne voulaient pas, ou n'osaient pas proclamer que le nouveau moulin allait leur enlever des clients et c'est d'ailleurs ce qui s'est produit puisque le moulin des Forges fut le dernier à fonctionner. Sur cet aspect des choses, le Sous-Préfet ne faisait qu'évoquer

le fait que la multiplicité des moulins, comme celle de toute autre usine, ne pouvait que nuire à leur développement mais il ne lui appartenait pas de s'étendre sur cette question.

Cet accord ne convainquit pas les deux opposants qui entraînèrent Monsieur MAURIZOT en justice. Mal leur en pris puisque Monsieur MAURIZOT gagna le procès.

#### • La construction

Le moulin fut construit avec une partie des pierres de l'ancienne chapelle de " BODFO " détruite après avoir subi différents assauts lors de la guerre de la ligue puis lors de la révolte du papier timbré. L'autre partie des pierres servit à construire plusieurs maisons du bas de la Place du Centre à BOURBRIAC. De cette chapelle, reconstruite après la seconde guerre mondiale à la suite d'un vœu de la population en 1944 (le Chanoine LE DEREAT avait demandé à ses ouailles de prier pour obtenir un terme rapide à la guerre, le retour des prisonniers, la protection de la France, la protection spéciale de la Bretagne et surtout celle de BOURBRIAC), il ne restait plus qu'un pan de mur derrière lequel vivaient de vieilles dames.

Pendant longtemps, après la mort de Monsieur MAURIZOT, les gens " entendirent ", le soir, des bruits bizarres provenant du moulin et

disaient que Monsieur MAURIZOT faisait pénitence pour avoir profané les pierres de la chapelle.

Dans un acte, en date du 11 Décembre 1855, il est dit que le moulin se composait :

- de la grande trémie,
- de la petite trémie,
- la couverture des meules formée de sept planches de chêne,
- le gouvernail avec les glands et contrepoids,
- le palier et la coquille d'acier,
- le traquet,
- l'arche des deux meules formée de quatre pièces d'assemblage et de deux poitrinaux,
- l'enchevêtrement formée de quatre pièces de bridage,
- la maie aux farines avec les crochets en fer et la clochette,
- l'arbre de moulin garni de sept cercles en fer, chaussé d'une roue à seyettes et d'une roue de rencontre tournant sur des axes en fer et reposant sur un châssis en bois et en pierres de taille,
- la lanterne garnie de deux cercles en fer,
- la meule courante d'un diamètre de 1,66 mètre et d'une épaisseur de 43 cm garnie d'un cercle en fer,
- la meule dormante ayant un mètre de diamètre et 49 cm d'épaisseur,
- la croix et le grand fer pesant ensemble 35 kg

- la plate forme composée de 16 madriers et de 2 poutres reposant sur 4 jumelles et une pile de maçonnerie en pierres de taille,

- la fosse aux roues de rencontre avec parements talutés
- la grue et son tourniquet,
- les deux moutons et la poutre supportant la grue,
- le madrier debout du tourniquet,
- le grand câble et le petit câble pesant 30 kg,
- l'escalier en bois contre la plate forme,
- dix marteaux et deux leviers pesant 25 kg,
- une flèche de balance avec plateaux en bois et une série de poids pesant 118,500 kg,
- la vanne au bout supérieur du réservoir d'eau formée de cinq pierres de taille et d'une pelle en bois,
- la vanne au bout inférieur du réservoir formée de 7 pierres de taille, d'une pelle en bois avec avant bec aussi en bois,
- la vanne de décharge du canal parée en pierres de taille avec son canal en bois et ses parements en pierres de taille,
- la vanne de service sur les tournants avec l'avant bec en bois et les deux canaux en bois versant l'eau sur les tournants avec leurs supports,
- des caisses, un baquet, une hache,

un croc, un S, une chaise pour les meules, enfin les masses intérieures et extérieures sous les tournants.

Il y avait donc deux paires de meules (une pour moudre le blé et rendre de la farine, l'autre pour moudre des céréales secondaires utilisées pour la mangeaille des bêtes), chaque paire étant formée de deux meules : la meule dormante, appelée ainsi à juste titre puisqu'elle restait immobile et servait de support à la meule courante qui tournait sur la meule dormante. Ces meules reposaient sur une plate-forme, sorte de plancher renforcé puisqu'elles étaient situées à l'étage. Un escalier en bois permettait d'y monter. Les meules reposaient dans une sorte de coffre rond (l'arche) et étaient entourées de bois retenu par des cercles en fer. La croix était une pièce de fer emboîtée dans la meule courante et le fer, un arbre en position verticale qui faisait tourner la meule. Le blé et les céréales secondaires étaient versés dans des fosses à blé (trémies) situées sous l'enchevêtrement (assemblage de pièces de charpente laissant entre elles un espace vide) et remontaient par un élévateur pour être distribués dans les meules grâce au traquet (pièce de bois cannelée).

D'autre part, ces meules nécessitaient d'être " aiguisées " de temps en temps. Il fallait donc les relever pour les " piquer " au marteau d'où le système :

- de la grue composée d'une poulie (tourniquet) et de câbles,

- du support de la grue.

Une fois que les meules étaient relevées elles reposaient sur une " chaise ", c'est-à-dire un objet très lourd capable de les supporter. Les marteaux, les leviers servaient également à piquer les meules.

Le moulin fonctionnait à cette époque grâce à deux roues à aube (roue à seyettes, c'est-à-dire à casiers, sur lesquels l'eau tombait et faisait tourner les roues). Ces roues se trouvaient dans une fosse derrière le pignon gauche du moulin, à l'emplacement de l'actuel hangar. Elles étaient reliées au moulin par un arbre de transmission (arbre de moulin), supporté et guidé par le palier, et la coquille d'acier. Cet arbre était taillé sur six côtés. Ces roues n'existent plus mais on remarque toujours l'endroit où l'arbre de moulin s'engouffrait dans le mur, celui-ci n'ayant pas été bouché ; ainsi que l'avancée prolongeant le pignon gauche et derrière lequel se trouvait la fosse aux roues.

L'eau, avant de tomber sur les roues, arrivait par des canaux en bois, grâce à un système de vannes, jusque dans le bief (grande fosse en pierre). Cette eau était stockée dans un réservoir constitué par la prairie située derrière le moulin. Un barrage sur la rivière permettait de retenir l'eau. La prairie a également fait

office de carrière puisque des pierres y ont été extraites pour la construction du moulin et pour permettre aux eaux de s'écouler. Cette prairie devait former une partie des douves du château de Déroch, dont il ne reste plus rien, situé sur la butte de Coat Men, à l'emplacement de l'actuel bois de Coat Men. Déroch (fils de RIWOAL) était le second roi de Domnommée et il assura la fondation de BOURBRIAC au VIème siècle après Jésus-Christ. Le château fut sans doute délaissé au Xème siècle lorsque GUINGAMP commença à prendre de l'importance.

Les outils cités (le croc, le S, la hache) servaient à nettoyer les vannes lorsque les eaux amenaient de l'herbe, des feuilles mortes, de la boue qui obstruaient les grilles.

Jean LE DIOURON ajoute à cet inventaire une bluterie, appareil qui servait à séparer le son de la farine, cette dernière tombant dans une chambre à farine, appelée " maie " en 1855. Il se souvient également de la balance, alors accrochée au plafond, et de l'emplacement réservé au dépôt des sacs, contre le pignon droit du moulin.

L'étage, quant à lui, était réservé, du moins en partie, au meunier, à sa famille et aux ouvriers. Il y avait donc un foyer et l'autel de l'ancienne chapelle de Bodfo formait la dalle du foyer, qui malheureusement se brisa lors de la rénovation du moulin en 1928.

#### • Naissance d'un deuxième moulin

Monsieur MAURIZOT légua son moulin à sa fille Marie Jeanne mariée à François LE COCQ (Maire de BOURBRIAC de 1839 à 1848). Ce dernier bâtit un nouveau moulin en 1846 en face du grand moulin, de l'autre côté de la route, sur un terrain surélevé au fond d'une prairie appelée " PRAT BIHAN ". Cette prairie était une tourbière mais la tourbe n'y a jamais été exploitée. On appela cette nouvelle " usine " : Le moulin du petit pré et on y accédait par un petit chemin longeant la rivière d'un côté: et la prairie de l'autre côté.

Toujours dans le même acte, en date du 11 Décembre 1855, on retrouve le même matériel que pour le grand moulin, mais on remarque que les meules étaient plus petites puisqu'il est dit que la meule courante faisait 1,66 m de diamètre pour une épaisseur de 19 cm seulement (contre 43 cm pour le grand moulin); même chose pour la meule dormante avec seulement 31 cm d'épaisseur (contre 49 cm pour l'autre moulin). De plus, le moulin ne fonctionnait pas avec une roue à aube mais, avec une roue à palettes et à la différence des roues à aube, l'eau tombait sous les palettes et il fallait un volume d'eau dix fois plus grand pour faire tourner la roue.

François LE COCQ aménagea donc un étang face au petit moulin (donc dans la prairie " PRAT BI

—HAN"), pour constituer une réserve d'eau et c'est alors que se déclencha un procès entre le meunier des Forges, celui de Tournemine (Monsieur BREBANT) et Monsieur LE ROY, Juge de Paix à BOURBRIAC.

En effet, Monsieur BREBANT ne recevait plus assez d'eau pour alimenter son moulin, situé en amont du même cours d'eau. De plus, le meunier prétendait que Monsieur LE COCQ avait construit le petit moulin " sans aucune espèce d'autorisation " et il ajoutait que les deux moulins des Forges ne pouvaient pas fonctionner en même temps.

Quant à Monsieur LE ROY, possédant une prairie près du nouveau moulin (" PRAT AR FORCHOU "), il affirmait que ladite prairie subissait des dommages lorsque Monsieur LE COCQ augmentait le volume d'eau de son étang. Cette prairie, appartenait auparavant à Mr BREBANT et: il s'agissait donc de la même prairie pour laquelle celui-ci contestait la construction du premier moulin (cf. la lettre de Monsieur BREBANT datant de 1810).

François LE COCQ fut ainsi condamné à sécher l'étang et, l'eau n'étant pas suffisante pour alimenter le petit moulin, celui-ci ne servit plus qu'à moudre des céréales secondaires destinées à la manègeaille des animaux. Quelques années plus tard (vers 1855 -1860), il cessa toute activité et fit office de

cave pour le cidre, les pommes de terre, les outils et Jean LE DIOURON se souvient qu'il y avait là aussi, une forge destinée aux travaux de maréchal-ferrant et aux réparations du grand moulin.

#### • Généalogie du moulin : les successions

Le 22 Avril 1852, Madame LE COCQ décéda et son mari partagea ses biens le 27 Juillet 1852 entre ses quatre filles : Marie Jacqueline, Marie Françoise, Jeanne Yvonne et Caroline.

Le moulin des Forges et ses dépendances à savoir :

" Le moulin des Forges à deux tournants et le renable y annexé, écurie et hangar attenant au pignon nord dudit moulin, le bief, les deux étangs, le bois des roues au midi des tournants ; four, futaie, le grand pré des Forges, aujourd'hui divisé en deux par un talus, contenant sous-sol de pré, cent soixante-deux ares et sous taillis : 4,10 ares. Le petit pré dit l'ancien chemin, au levant de la grande prairie et contigu à la route vicinale de BOURBRIAC à GUINGAMP, contenant environ : 5 ares. La maison d'habitation des Forges jouie par Toussaint HENRY et femme, hangar attenant, au pignon midi de cette maison, cour vis à vis. Une pièce de terre dite " ROZ BAE-ROU BIAN " contenant : 88,05 ares. Le moulin du pré à un seul tournant, l'étang fut attribué à Jeanne Yvonne,

mariée à Toussaint HENRY, Le couple habitait déjà aux Forges et aidait leurs père et beau-père au moulin.

On remarque, à partir de cette description que les meuniers n'habitaient plus l'étage du moulin mais avaient construit une maison en face du moulin. L'écurie et le hangar servaient respectivement aux chevaux et au matériel permettant d'atteler le cheval, pour le portage des sacs de grains ou de farine. Le renable du moulin comprenait tout le matériel déjà évoqué. Le grand pré des Forges n'avait rien à voir avec la fameuse prairie de M.M. BREBANT et LE ROY puisqu'il s'agissait de la prairie tenant lieu de réservoir au grand moulin.

En 1856, les époux HENRY partirent à CALLAC où Toussaint HENRY possédait un moulin. Ils louèrent alors ceux des Forges à Monsieur MONTJARRET jusqu'en 1863 puis à Monsieur LOZAHIC. Cette deuxième location avait bien failli faire l'objet d'un procès entre les deux locataires à propos du renable (un locataire doit rendre les lieux dans l'état où il les a trouvés). En effet, dans un bail datant de 1862, il est stipulé, entre autres conditions : " qu'il sera fait une estimation du renable des moulins à l'entrée du preneur, que celui-ci recevra et rendra les foins et les bois comme il est ci-dessus "; c'est-à-dire que : " le preneur doit rendre tous les foins de la

dernière récolte mis en berne et les bois des fossés en pousses d'un an. A charge en outre, bien entendu, d'entretenir les objets loués en bon état locatif ". Mais, le règlement de la valeur du renable n'ayant pu se faire à l'amiable, un procès s'était donc engagé devant le Tribunal de GUINGAMP. Des experts avaient alors procédé à l'estimation dudit renable. Pour éviter de nouveaux frais, les parties s'étaient accordées pour accepter l'évaluation comme définitive et à souscrire ce qui avait été décidé par les experts. La valeur du renable rendu par Monsieur MONTJARRET et reçu par Monsieur LOZAHIC fut estimée, foins et bois non compris, à 3319,50 francs (anciens francs).

Puis, le premier avril mil huit cent soixante-douze, après la mort de Madame HENRY, son mari et ses neuf enfants vendirent leur propriété aux frères CORMANT, François Marie et Jean Louis, tous deux célibataires meuniers, demeurant au Moulin du Parc en PLESIDY. On procéda alors à un nouvel inventaire :

#### • Désignation :

En la commune de BOURBRIAC, au village des Forges et en ses dépendances :

- Le Grand moulin à eau des Forges, à deux paires de meules et l'ensouchement des droits tournants et mécanismes dudit moulin, composé d'une maison d'habitation et de

cages à moulin construite en pierres choisies et moellons, couverte en ardoises. Une écurie et un hangar sur le même alignement, attenant au pignon nord dudit moulin, le bief et les étangs. Le bois des Roues au midi des tournants sous futaie. Le petit pré dit l'ancien chemin au levant de la grande prairie avec fossés ou défenses sur la route ancienne de BOURBRIAC à GUINGAMP, contenant environ cinq ares.

- Une autre maison d'habitation à rez-de-chaussée, et grenier sous couverture d'ardoises, joignant le pignon midi de cette maison un hangar, cour vis à vis et droit derrière au nord-est. Le petit moulin des Forges à un seul tournant et le renable y annexé compose d'une maison couverte en ardoises servant de cage à moulin et de maison d'habitation écurie ou crèche au bout midi de cette maison et hangar au levant.

- L'étang au couchant dudit moulin avec son mur confrontant audit chemin de GUINGAMP. Le Prat Bihan, sous sol de pré au nord dudit moulin.

- Le Coat Milin, petite futaie, contenant environ trois ares.

- Une pièce de terre dite ROZ AR BEROU BIAN, contenant quatre-vingt-huit ares cinquante centiares et enfin autre pièce de terre nommée PARC AR BODFO BRAS contenant quatre-vingt-quinze ares quarante centiares avec leurs fossés et clôtures comme ils leur appartiennent; ainsi que tous ces biens se tiennent

et comportent avec leurs appartenances, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réservation."

On observe à nouveau quelques changements : l'apparition du mot ardoise, ce qui laisse supposer que les toitures étaient faites d'autres matériaux auparavant (chaume) ; ainsi que d'un nouveau champ : Parc ar Bodfo Bras ; la construction d'un hangar au bout du petit moulin. La différence d'épaisseur des meules de ce moulin, en comparaison avec le grand moulin, s'explique par le fait que le moulin du pré ne fonctionnait qu'avec une seule roue (tournant).

Les deux meuniers s'installèrent donc aux Forges. Quelques années plus tard, l'un des frères, François Marie, mourut et Jean Louis CORMANT devint le seul propriétaire. Son neveu, Jean Marie LE DIOURON (père de Jean LE DIOURON) l'aidait au moulin. Jean Louis CORMANT devait d'ailleurs lui léguer le moulin et les dépendances par voie testamentaire. Malheureusement, Monsieur CORMANT mourut prématurément en 1904 sans avoir rédigé son testament. Jean Marie LE DIOURON n'était pas le seul neveu de Monsieur CORMANT, mais faisait partie de ses 13 neveux. Les héritiers se virent donc dans l'obligation de vendre ; la vente fut fixée au 5 avril 1904, d'où cette nouvelle désignation des biens :

A nouveau, apparition d'éléments non mentionnés auparavant : une soue (étable) à porcs au bout de l'ancien moulin du Pré ; une crèche à vaches contre le grand moulin à droite. Depuis quelque temps, certains meuniers associaient une fonction agricole à leur " usine ". Mais, cette nouvelle fonction était réservée aux femmes de meuniers, et, pour les gros travaux des champs on faisait appel à des agriculteurs " du coin ". D'autre part, un hangar avait été reconstruit au bout de la maison d'habitation. Enfin, quelques prairies furent achetées : Prat Bras, Prat Hours.

La vente aux enchères eut donc lieu le 5 avril sur une mise à prix de DOUZE MILLE FRANCS (A.F.). L'un des neveux, Monsieur Louis HYDRIO acheta la propriété pour la somme de VINGT MILLE NEUF CENTES FRANCS (A.F.) pour le compte de son cousin Jean Marie LE DIOURON qui sans doute ne pouvait pas s'exprimer correctement en Français et il est d'ailleurs précisé dans l'acte de vente, qu'après l'adjudication, une lecture a été faite en français puis en breton.

A cette époque, selon Jean LE DIOURON, cette somme représentait plus de 100 000 000 de centimes et partout, lorsque les gens parlaient de cette vente, on entendait la même chose : " Gwec'h ebed n'er-ruo da baen ar vilin " (jamais il n'arrivera à payer le moulin). Et pourtant l'affaire prit de l'ampleur à tel point

que, lorsqu'il succéda à son père en 1928, il fit des transformations, et l'ère de la minoterie débuta..

#### • La modernisation du grand moulin

Jean LE DIOURON fit appel aux ateliers de constructions mécaniques du Mail d'Onges, à RENNES, fournisseur d'articles de meunerie. L'entreprise établit un devis, ainsi qu'une liste de meuniers ayant modernisé leur moulin par l'intermédiaire des ateliers de constructions mécaniques. Il est également précisé sur cette liste, la production en quintaux par 24 heures, qu'elle fit parvenir par courrier à Jean LE DIOURON.

Jean LE DIOURON visita les minoteries de PLELO et TRE-GROM et se décida à transformer le moulin en minoterie.

Les deux étages supplémentaires furent ajoutés par une entreprise locale et il fut le premier à BOURBRIAC à bénéficier le premier du courant électrique.

En effet, il installa des cylindres et turbine ainsi qu'un moteur à gazoil pour remplacer la turbine quand l'eau venait à manquer. C'est un anglais William KENT, travaillant pour une entreprise nantaise qui lui fournit la dynamo et lui monta l'installation électrique gratuitement contre des pierres projetées sur le sol lors de la reconstruc-

tion et provenant de l'ancienne chapelle de Bodfo. William KENT lui procura également un poste Radio qui eut toute son importance pendant la guerre.

En 1928, les Briacins ne savaient pas ce que c'était que l'électricité et venaient en masse voir cette installation. Jean LE DIOURON se souvient d'un jour, où un paysan visitant l'installation voulut allumer sa cigarette en la frottant à une ampoule ! évidemment ça n'a pas marché !

Ceci montre l'état d'ignorance dans laquelle vivaient les paysans bretons, car, les usines et les grandes villes, telles que PARIS entre autres, avaient l'électricité depuis longtemps déjà. Dans les années 1970 les gouvernements commençaient à encourager la décentralisation de la région parisienne vers les régions les plus défavorisées telle que le Bretagne.

On parlait alors de " PARIS et le désert français " mais, cette image était certainement d'avantage d'actualité dans les années 1900 avant le développement des moyens de transport. La Bretagne se trouvait isolée et l'exemple de ces paysans ébahis devant la lumière provenant des ampoules, atteste bien cette situation d'isolement d'où l'état d'ignorance de la population rurale surtout.

Enfin, en 1930, Jean LE DIOURON modernisa une nouvelle fois la

minoterie en installant un trieur, un convertisseur et une mélangeuse, toujours par l'intermédiaire des ateliers de constructions mécaniques. La minoterie avait alors une capacité de 80 quintaux par jour, alors que la capacité moyenne des 79 minoteries n'était que 74,62 quintaux. La minoterie était donc importante, d'ailleurs la plus importante de BOURBRIAC car la route pour y accéder n'était pas trop mauvaise (en toute relativité bien sûr) et le travail était fait de façon honnête par rapport à certains moulins. De ce fait il ne craignait pas la concurrence et pourtant il y eut jusqu'à 12 moulins à BOURBRIAC, à Coat Men, à Tournemine, au Moulin Neuf, au Moulin Roz, (ces deux moulins étant situés à la limite de la commune de PLESIDY et ils n'ont jamais donné naissance à un village), à Tal an Dour, deux moulins au Corong, à Frétaye, au Bossant, au Helloch, à Kerdavidou et celui des Forges.

En 1959, date à laquelle la minoterie cessa de fonctionner, sur les douze moulins il n'en restait plus que deux : celui des Forges, celui de Tal an Dour. Après 1959, le meunier des Forges vendit le matériel de la minoterie à une autre plus importante située à TRESSIGNEAUX (22), près de LANVOLLON.

*Mémoire de Marie Chantal Le Men,  
petite fille de Jean le Diouron  
(le dernier meunier)*

## monographie agricole de pont-melvez

par A. BOURGES

On sème beaucoup d'avoine d'automne, " kerc'h here " fin octobre – début novembre et un peu d'avoine de printemps. On attache peu d'importance au choix des semences sélectionnées et aux variétés que l'on distingue seulement d'après les couleurs ! avoine noire, grise ou blanche, on se contente pour renouveler la semence d'échanges avec les voisins.

Les semailles se font au semoir mécanique au printemps on herse et on roule comme pour le blé. La récolte se fait au début d'août : autrefois on laissait les javelles sécher pendant quelques jours avant de les mettre en gerbes ; cette pratique disparaît depuis qu'on attache moins d'importance à la " bale " d'avoine : on l'utilise en effet de moins en moins pour les lits, on préfère la matelas de laine à la " couette ".

Le grain entassé sur le grenier sert à la nourriture des chevaux. Beaucoup de fermier en vendent une partie aux marchands de grains de Pont-Melvez et Moustéru. La paille entassée en "

barge " sur l'aire (non mise en bottes) sert durant l'hiver à la nourriture des vaches et à la litière.

Rendements : ils peuvent atteindre 18,20 quintaux à l'ha.

Paille : 2500 à 3000 kg à l'ha

Le seigle. On fait très peu de seigle : on ne veut faire que du blé et ne manger que du pain de froment ; il est incontestable cependant que certaines terres maigres conviennent mieux au seigle et donneraient de meilleurs rendements que sous blé. Le seigle est surtout cultivé comme fourrage dans un champ voisin de la ferme. On le laisse mûrir que dans les terres nouvellement défrichées : il fournit une paille abondante utilisée autrefois pour les couvertures de chaumes et actuellement pour la litière (ceux qui ont des abeilles en font aussi des ruches).

Rendements : 13, 14, 15, quintaux à l'ha

Paille : 3000 à 4000 kg à l'ha

Le sarrasin. Comme le seigle, le sarrasin perd du terrain : on ne fait

pour ainsi dire plus de crêpes de blé noir, on fait plus souvent des crêpes de froment. Le grain est vendu ou utilisé pour la nourriture des volailles.

Le sarrasin est cultivé dans les terres nouvellement défrichées, après avoine, ou après trèfle incarnat. On le sème en juin et on le récolte vers la mi-septembre, il demande à être ramassé bien sec, car le grain s'échauffe vite en tas. Autrefois on le battait au fléau, maintenant à la batteuse qui casse beaucoup de grains.

C'est une culture dont les rendements sont très variables ; peu exigeante comme fumure (on répand 200 ou 300 hg de superphosphate à l'ha au moment du semis) elle donne quand le temps est propice et les conditions atmosphériques favorables à la floraison jusqu'à 15, 16 quintaux à l'ha. Mais un temps pluvieux rend la récolte difficile et diminue les rendements d'une manière très sérieuse ; d'autre part la moisson se fait à la faucille et demande de la main-d'œuvre (on peut la faire à la faucheuse dans les terres bien égalées, débarrassées des racines d'ajonc, mais à condition de ne pas trop attendre car le sarrasin s'égrène avec une grande facilité), aussi nos cultivateurs cultivent peu de sarrasin, les apiculteurs ne peuvent que le regretter. Le sarrasin de Tartarie est quelquefois cultivé comme fourrage.

**L'orge.** Depuis que le café fait défaut chaque ferme cultive quelques ares d'orge pour s'assurer sa provision en "orge grillé". On fait de l'orge de printemps en général, souvent on y sème du trèfle violet en couverture.

Importance relative des différentes cultures de céréales dans une ferme de Pont-Melvez.

#### • Statistique des emblavures en 1940

(Nous avons pris les chiffres de 1940 qui nous paraissent les plus sincères)

Blé : 289 ha  
Seigle : 10 ha  
Avoine : 300 ha  
Miteil : néant  
Orge : 30 ha  
Sarrasin : 30 ha

(La surface ensemencée en seigle a légèrement augmentée : le seigle se vend facilement aux communes du Trégor qui sèment du seigle fourrage)

#### • Statistiques de 1940 (registre de cultures)

Pommes de terre : 100 ha  
Betteraves : 55 ha  
Choux : 40 ha  
Rutabaga : 50 ha  
Carottes : 2 ha  
Navets : 10 ha

Depuis le chou a cédé du terrain au colza qui à l'époque n'était pas cultivé à Pont-Melvez.

## La pomme de terre

La pomme de terre se plaît dans nos terres acides et donne de bons rendements malgré le doryphore.

**Assolement.** Elle vient en tête d'assolement et partage cette sole avec les betteraves, les rutabagas, les choux fourrages. On lui accorde une bonne fumure au fumier de ferme et on y ajoute 4 à 500 kg d'engrais phosphatés à l'ha.

**Plantation :** la plantation se fait dans le courant d'avril ; le climat ne permet pas de faire de "primeur" dans notre commune ; on plante cependant quelques sillons d'une variété hâtive dans un endroit abrité qui donneront des pommes de terre nouvelles au début de juillet (Early rose, Bintje). Après un labour puis un hersage dans le courant de l'hiver on répand le fumier au moment de la plantation (en hiver la totalité du fumier est réservé aux céréales) qui se fait à la main dans les billons faits à la charrue. On recouvre également les tubercules à la charrue, puis on donne un hersage. Les traitements contre le doryphore ont interdit la plantation de choux fourrages sur les rangs. Un binage à la houe à cheval ou un buttage au buttoir ou à la houe à main sont les seuls travaux d'entretien. On traite au moment voulu contre le doryphore et l'apparition de cet insecte n'a

pas diminué la surface des terres consacrées à la pomme de terre. Reste à prendre l'habitude du sulfatage contre le mildiou.

La récolte se fait en septembre et octobre, dans quelques fermes à l'arracheuse mécanique, mais le plus souvent à la houe. Les rendements varient selon les terrains : ils atteignent avec l'Abondance de Metz qui est la principale variété fourragère cultivée dans la commune jusqu'à 30 000 kg à l'ha dans les bonnes terres.

La conservation se fait généralement dans la grange ou dans le cellier et faute de triage pendant l'hiver beaucoup de tubercules pourrissent. Pour la pomme de terre, comme pour les céréales on n'accorde pas assez d'importance au choix et à la préparation des semences. Beaucoup de cultivateurs ne s'inquiètent de leurs semences qu'au moment de la plantation et sectionnent les gros tubercules en deux morceaux dans le sens de la longueur.

Un seul cultivateur, Monsieur Georgelin du Gollot fait de la semence sélectionnée : Bintje et Ackessegen. Dans beaucoup de fermes la récolte de pommes de terre est entièrement gardée à la ferme et réservée à la nourriture des porcs. Certains fermiers vendent une partie de leur récolte, aux commerçants de Pont-Melvez et Moustéru au moment de l'arrachage.

## ET AUSSI

**La betterave fourragère.** La betterave fourragère qui apporte un appoint précieux pour l'alimentation du bétail durant l'hiver demande une terre bien préparée et bien fumée : 25 à 30 000 kg à l'ha auxquels on ajoute des engrais chimiques : super phosphates, sylvinite et quelquefois un engrais azoté (en ce moment le cultivateur ne choisit pas ses engrais il prend ce qu'il trouve). Le semis se fait fin mai début juin : à la main ou au semoir mécanique. Le démariage se fait en juillet on pratique un ou deux binages. On récolte fin octobre novembre, juste à temps pour libérer la terre destinée au blé. On abandonne en général les variétés à grosses racines pour les remplacer par les demi-sucrières qui donnent de bons rendements dans les terres assez riches : jusqu'à 30 tonnes à l'ha. On cultive aussi la Jaune de Vauriac et la Jaune d'Eckendorf. Après l'arrachage qui se fait à la main les betteraves sont entassées dans la cour de la ferme, on les couvre de paille, de terre ; mais on néglige souvent de pratiquer dans le tas des cheminées d'aération.

Les betteraves servent à la nourriture des vaches durant l'hiver, on les mélange souvent aux bales des céréales.

**La carotte.** On cultive peu de carottes. Cette racine est utilisée

surtout pour l'alimentation humaine ; quelques fermiers en cultivent pour leurs chevaux (carottes blanches).

**Le rutabaga.** Plus rustique que la betterave le rutabaga convient bien aux terres granitiques et il tient autant de place sinon plus dans les exploitations de la commune. On cultive le rutabaga jaune à collet vert ou rouge. On le sème en juin et on lui accorde les mêmes soins d'entretien qu'aux betteraves (on sème sur place, au moment du démariage on fait du repiquage mais assez peu).

Même conservation et utilisation que pour la betterave.

**Le chou fourrager** demande une terre bien fumée et bien travaillée. Beaucoup de cultivateurs produisent le plant dont ils ont besoin, dans un coin de terrain bien abrité, bien exposé on sème les choux à la volée au début Mars ; on les repique fin juin (les choux de la Saint Jean). La plantation se fait à la main et dès septembre commence la cueillette des feuilles qui se poursuit durant l'hiver. Ces feuilles sont consommées par les bovidés ; on en hache quelquefois pour la pâte des cochons. Les racines de choux séchées servent pour faire du feu.

**L'ajonc.** La principale culture fourragère dans notre commune

est l'ajonc. Cette légumineuse rend de grands services dans notre région et permet de nourrir les chevaux pendant une grande partie de l'année (on en donne également aux vaches quand le foin manque, on y ajoute un peu d'herbe). On commence à "piler de l'ajonc" en octobre et on s'arrête qu'en mai. Aussi l'ajonc a-t-il une grande valeur : l'are se vend jusqu'à 250 francs, 300 francs selon la qualité. Il faut pour nourrir deux chevaux 60 à 75 ares d'ajonc par an ; comme on ne le coupe que tous les 2 ans une ferme moyenne de 10-11 ha doit avoir sous ajonc au moins 1 ha pour suffire à ses besoins.

L'ajonc se sème dans une céréale (la graine coûte cher : 1200 à 1300 francs le kg) et il faut 5 kg pour semer un ha). On le coupe à 2 ans, puis tous les 2 ans (dans les bonnes terres, si on lui donne un peu d'engrais, 300 à 400 kg de superphosphates à l'ha on peut obtenir dans le début de 2 à 6 ans une coupe annuelle).

L'ajonc vient bien, même dans les terres légères si on le sème dans un sol bien travaillé et bien fumé. Il peut durer jusqu'à 15 ans si on le défend contre la fougère qui envahit le champ (on recommande de creuser autour du champ un fossé de 50 cm de profondeur qui interdit aux racines des fossés de gagner le champ).

**Le trèfle incarnat** arrive à point pour remplacer l'ajonc comme fourrage en mai. On le sème après avoine, en août si possible après un labour léger. Beaucoup de cultivateurs font leurs graines et la sèment en bourre. Il donne de bons rendements dans les terres amendées ; dans les terres acides il est envahi par la petite oseille.

Une grande partie du fourrage est consommé en vert par les chevaux, rarement par les bovins et l'excédent est fauché et transformé en foin. On n'en fait jamais de l'engrais vert.

**Le trèfle violet** est avec le trèfle incarnat la seule légumineuse cultivée dans la commune où la luzerne n'est pas connue.

On sème le trèfle violet au printemps dans une céréale blé, avoine ou orge. On le sème également en août mélangé au trèfle incarnat ; mais dans ce cas il faut faucher ce dernier de bonne heure ; souvent on le sème également avec du ray-grass. On lui fournit comme engrais des scories, des cendres, du purin si le champ est à proximité de la ferme. Il donne 2, 3 coupes et la 2<sup>e</sup> année il est généralement utilisé comme pâture.

**Le colza.** Depuis la guerre le colza est cultivé dans la commune comme plante fourragère et certains le préfèrent au chou car il

réclame moins de main d'œuvre. On le sème en août pour le récolter à la fin de l'hiver.

On cultive en outre comme plantes fourragères le seigle et le sarrasin.

## productions animales

La commune de Pont-Melvez est connue dans le canton pour être une terre d'élevage. Et le fait est qu'aux Comices elle est bien représentée ; ses chevaux en particulier remportent de nombreux prix. Depuis la guerre, étant donné le prix du bétail, l'élevage a gagné encore en importance. Le nombre des chevaux et des vaches a augmenté, seul le nombre des porcs semble avoir diminué. L'élevage est en effet la principale source de rapport pour nos petites fermes, surtout l'élevage du cheval. Les statistiques de 1946 donnent les chiffres suivant :

Chevaux : 335

Bovins : 1015

Porcs : 256

Mais ces chiffres sont loin de la réalité : une ferme de 10-11 ha possède :

2 chevaux de labour, une pouliche ou un poulain

9-10 bêtes à cornes dont 5 ou 6 vaches laitières

3, 4, 5 porcs ou porcelets

1 ou 2 moutons (depuis la guerre seulement : le besoin de laine a réhabilité le mouton, mais on n'en

parle pas dans les statistiques)

Et le poids de bétail exploité par hectare de terre cultivé est d'environ 500 kg.

## petits élevages

**La poule.** Toutes les fermes possèdent une vingtaine de poules, plus ou moins bien logées, vivant en liberté dans la cour, le verger ; elles s'aventurent même dans les champs où elles causent des dégâts et où le renard peut les approcher tout à son aise. Aucun souci de sélection : quand on fait des couvées on prend les œufs au hasard, aussi trouve-t-on dans les fermes tous les plumages. Elles pondent cependant (pas toujours au poulailler) mais la production d'œufs pourrait être sérieusement augmentée par la pratique d'un élevage rationnel. La vente des poulets (coquelets) rapporte également à la fermière.

**Dindons :** quelques fermes ont dans leur basse-cour des dindonneaux que l'on vend au moment de Noël.

**Pigeons :** Le pigeon, à qui l'on reproche de s'attaquer à certains semis a presque disparu.

**Lapins :** Presque toutes les maisons possèdent quelques lapins que soignent généralement les enfants ; mais les fermiers n'aiment guère ces bêtes, ils leur reproche de prélever leur nourriture sur la ration des vaches. Les

lapins sont mal logés, dans une caisse obscure : rien d'étonnant si cet élevage donne peu de satisfaction car on n'en prend guère soin au point de vue hygiène, on le nourrit de choux, d'herbe mouillée quelquefois fermentée et la mortalité est grande.

**Chèvres :** La chèvre, a-t-on dit, est la vache du pauvre, à qui elle fournit un lait excellent. On peut en compter une cinquantaine dans notre commune, elles vivent sur les terrains vagues, dans les fossés le long des chemins.

## grands élevages

**Les chevaux.** De l'avis général il y a actuellement à Pont-Melvez un nombre de chevaux égal aux 4/3 au moins du nombre de 1939 : la vente des poulains est très rémuné-

ratrice, en outre étant donné le prix d'une jument les fermiers veulent avoir une bête de remplacement en cas de perte. On élève ici le trait breton et le trait postier breton, chevaux rustiques, endurants, doux. On accorde beaucoup d'attention au choix des étalons : les juments vont aux Haras à Bourbriac ou chez des particuliers ; à Pont-Melvez Monsieur Le Cam possède 2 étalons trait breton, à Gurunhuel commune voisine il y a également des étalons approuvés. Les poulinières sont bêtes de trait, on évite seulement de leur faire faire des travaux trop pénibles. Elles sont nourries de fion, de trèfle, d'ajonc, d'avoine, de betteraves, de paille ; quand le temps et les travaux le permettent elles vont à la pâture.



Les cultivateurs de Pont-Melvez sont surtout des " naisseurs ". Ils vendent leurs poulains à l'âge de 5, 6 mois au moment du sevrage et à l'heure actuelle les prix atteignent 35, 40, 45 mille francs.

Le nombre des chevaux dans la commune approche de 500 et on y vend en moyenne 60 à 70 poulains par an.

**Les vaches.** Il serait difficile de définir les races : on y trouve de la pie-rouge, du froment, de l'armoricaine, de la normande, tout cela croisé un peu par hasard. IL faut reconnaître cependant que les cultivateurs accordent maintenant plus d'intérêts au choix du taureau. La commune en compte 10 dont un armoricain et 4 normands, les autres ne sont pas de race pure ; certains fermiers font venir par l'intermédiaire d'un marchand des taureaux du Cotentin, ils paient bon prix bien qu'ils n'aient aucune garantie d'origine, ils les reçoivent à l'âge d'un an et les gardent jusqu'à 4 ou 5 ans quand ils ne sont pas méchants. Ces bêtes ont introduit une forte proportion de sang normand dans le troupeau bovin ; quel en est le résultat ? Les cultivateurs qui veulent avoir des veaux forts pour la boucherie les préfèrent aux taureaux du pays. Mais la race dégénère probablement dans nos terres plus pauvres et il est à craindre

qu'elle ne soit sensible à la tuberculose.

Les veaux sont vendus à la boucherie à 3 semaines. Avant-guerre on les gardait jusqu'à 5 et 6 semaines, mais on a maintenant intérêt à les vendre plus tôt et à vendre du beurre ; on garde pour l'élevage les produits femelles bien venus, suivant les besoins et la nourriture dont on dispose. On peut compter dans la commune environ 850 à 900 vaches laitières qui produisent de 8 à 20 litres de lait par jour selon la saison, leur âge, leur nourriture. Elles sortent tous les jours quand le temps le permet. En été elles reviennent à l'étable dès que le soleil est trop ardent et ne sortent que vers 6 heures du soir. Certains fermiers les mettent au pâturage la nuit quand il fait trop chaud dans la journée. Leur nourriture à l'étable est faite de choux, rutabagas, betteraves, navets, de la paille d'avoine, de fourrages verts. L'hiver on leur donne dans quelques fermes des barbotages de son, de légumes cuits.

Le lait est utilisé pour la fabrication du beurre. Le babeurre sert à la nourriture des porcs (on en réserve quelques fois une partie pour l'alimentation humaine car on mange des pommes de terre au lait de temps en temps). La production annuelle de beurre peut être évaluée dans la commune à

environ 100 000 kg. (On n'attelle jamais ni bœuf, ni vache)

**Les moutons.** Le mouton rend en ce moment des services appréciables en fournissant la laine à la maisonnée, aussi la plupart des fermes ont maintenant 1 ou 2 moutons. Autrefois, il y a 80 ans, il y avait paraît-il à Pont-Melvez des troupeaux de moutons assez importants, ils ont disparu.

**Le porc.** L'élevage du porc avait pris un grand essor avant la guerre ; il semble que maintenant il est en régression et il y a à cela plusieurs raisons :

- 1) Le prix avantageux des pommes de terre
- 2) Le prix élevé des porcelets : 3 à 3500 francs l'un
- 3) La mortalité très élevée chez les porcs, ceci est dû surtout aux mauvaises conditions d'hygiène dans lesquelles est fait l'élevage des porcs.

Beaucoup de fermes ont une truie et " font " leurs porcelets, opération avantageuse quand elle réussit ; les autres achètent des porcelets de lait chez le voisin ou aux marchés de Guingamp et de Callac. On garde le porc jusqu'à 5, 6 mois âge auquel on le sacrifie pour l'alimentation de la famille (il faut 2 à 3 porcs par an) ou on le vend au boucher.

Le fonds de l'alimentation pour le porc est la pomme de terre ; on

y ajoute du son, du babeurre, du lait écrémé, des grains cuits (orge, seigle), des rutabagas, des choux hachés. Mais la cuisson de ces aliments demande beaucoup de bois et toutes les fermes n'en ont pas suffisamment, elles doivent en acheter à un prix élevé, ce qui ajoute au prix de revient du cochon.

Le nombre des porcs dans la commune est approximativement 600 (race : porc craonnais).

**L'abeille.** L'apiculture n'est pas très développée dans la commune. On loge les abeilles dans des paniers en paille tressée et on pratique l'étouffage au moment de la récolte qui se faisait avant 1939 en octobre. On portait la ruche à la foire au miel à Gurunhuel où l'on vendait toute la ruche au poids (panier cire, miel). On ne consomme pas le miel dans la ferme généralement.

## L'utilisation des produits

**Produits utilisés à la ferme.** La ferme doit nourrir son monde, ceci est une règle pour les cultivateurs de la commune. Elle doit produire suffisamment de blé, de beurre, de lard, de pommes de terre pour la cuisine.

Le blé conservé au grenier est porté à la minoterie au fur et à

mesure des besoins ; la fermière fait son pain, chaque hameau a un ou plusieurs fours. Avant la dernière guerre quelques fermières échangeaient leur farine contre du pain chez le boulanger, poids pour poids ; cela rendait leur besogne moins pénible. Mais la qualité du pain en temps de guerre leur a vite fait perdre cette habitude.

Le beurre est salé, même celui que l'on destine à la vente.

Le lard est au menu tous les jours avec les pommes de terre. Le cochon tué, le " saigneur " qui va de ferme en ferme portant ses couteaux et son " moulin à saucisses " dans une musette, sale la viande et l'enveloppe d'un drap (les côtés du cochon restent entiers). Au bout de 5, 6 semaines on suspend le lard salé au plafond devant la cheminée. Quelques fermes ont adopté pendant le charnier.

**Produits vendus.** La principale ressource pour la ferme dans notre commune est l'élevage. Elle vend poulains, veaux, génisses, vaches, porcs et porcelets, rarement une jument (les vieilles juments sont vendues à la boucherie vers 18-19 ans).

Elle exporte beaucoup de beurre (on vient maintenant le chercher à domicile) des œufs, de la volaille. Le beurre est fait à la ferme, souvent dans un coin de la salle commune (il n'existe pas de local pour

la laiterie). L'écémage se fait à l'aide de l'écèmeuse centrifuge qui existe dans toutes les fermes. On baratte tous les 2, 3 jours. Les barattes sont de modèles différents, le " ribot " a pour ainsi dire disparu (les ribots sont en bois long et pénible).

Le malaxage se fait dans une jatte à l'aide d'une cuillère en bois. Puis on sale le beurre.

La qualité du beurre varie beaucoup selon les fermes, un délitage imparfait en rend la conservation difficile.

La commune a peu de vergers et ne se fournit pas en cidre, la plupart des fermes achètent des pommes ou du cidre.)

## conclusion

Pont-Melvez est une commune essentiellement agricole. Située dans les " Monts " de Bretagne elle a un sol ingrat, un climat relativement froid et humide en hiver et elle est nettement défavorisée par rapport aux communes du Trégor et du pays de Guingamp éloignées à peine de quelques kilomètres.

Grâce à un travail opiniâtre ses habitants y obtiennent pourtant des récoltes acceptables et des bêtes remarquables. Mais cependant ces résultats pourraient encore s'améliorer par un emploi judicieux du fumier, du purin, des amendements et des engrais chimiques, par une

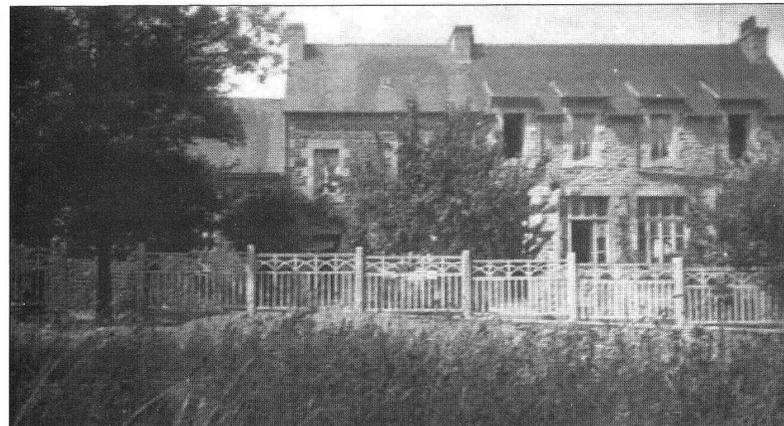
alimentation plus rationnelle des animaux, par une meilleure hygiène, et surtout par un effort vers la sélection dans toutes les cultures et chez tous les animaux domestiques.

La sélection est la planche de salut du cultivateur à l'heure actuelle. Certes la campagne connaît une aisance relative, mais il est à craindre qu'elle ne soit de courte durée ; la concurrence jouera encore d'ici quelques années et entraînera la mévente des produits de mauvaise qualité.

C'est donc dans ce sens qu'il faut orienter notre jeunesse agricole tout en lui inculquant le souci de la diminution du prix de revient dans sa production. Il n'y a à Pont-Melvez que de petites exploitations qui ne peuvent s'acheter un outillage moderne, qui achètent et vendent par intermédiaires dont les bénéfices sont assez élevés. Pour acheter à

meilleur compte et vendre bon prix nos cultivateurs doivent se grouper et créer des coopératives. L'esprit d'indépendance breton est un obstacle sérieux à vaincre pour ceux qui veulent les orienter dans cette voie ; mais nous ne désespérons pas : les nécessités du temps, la raison, les nombreux exemples des cultivateurs des autres régions finiront par leur ouvrir les yeux et leur faire comprendre que seule l'union peut leur permettre de lutter sur les marchés contre la concurrence.

Souhaitons également que les Pouvoirs publics s'intéressent toujours davantage à nos populations rurales et les aident à améliorer leurs conditions de vie en entretenant leurs chemins et en les encourageant à mieux aménager leurs habitations.



*L'école du hameau de Coat-Guégan est construite au beau milieu des champs. Nous avons boisé le terrain qui borde la route.*

## BIBLIOGRAPHIE

*Monographie géographique de la commune de Bulat-Pestivien*  
par Louis Fournier -  
Les presses Bretonnes Saint-Brieuc

*La Bretagne* par René Musset  
Collection Armand - Colin

*Les Côtes du Nord Géographie départementale* par E. Chaussis

*Qu'est-ce que le végétal...le sol... la fertilisation* par L. Lasnier-Lachaise

*Essai sur l'enseignement agricole du premier degré* par le Groupement des Fonctionnaires des Services Agricoles prisonniers de guerre à l'Oflag XVII A - Imprimerie Alençonnaise 1945

*Leçons d'agriculture* par L. Dulmet  
Directeur des Services Agricoles de Tarn-et-Garonne

*Larousse Agricole*

*Notions fondamentales d'agriculture*  
par Laforest et Clap - Delalain éditions

*Manuel d'agriculture* par T. Genech  
de la Louvière - Editions Agricoles Lille

*Chimie agricole*  
par E. Chanerin - Hachette

*Les céréales* par Desriot Hachette

*La chaux et le chaulage* par A. Goujon - Maison Rustique

*Ce que tout agriculteur doit savoir*  
par Lévêque Perrault

*Hygiène et médecine vétérinaire à la ferme* par H. Cottin - Hachette

*Elevage rationnel des animaux domestiques* par A. Leroy - Hachette

*Le porc* par A. Leroy

*La vache laitière*  
par G. Jannin - Hachette

*Le cheval* par E. C. Fraisse - Hachette

*Le cheval soins pratiques*

par de Comminges - Plon

*Les animaux de la basse-cour*  
par Legendre - Hachette

*Nouvelles leçons d'agriculture : années 1943 et 1944* - Maison Rustique

*Le cidre*  
par Labounaux et Touchard - Hachette

*Laiterie, beurrierie, fromagerie*  
par Houdet - Hachette

*Les conserves alimentaires*  
par Lavoine - Hachette

*Arboriculture fruitière*  
par J. Vercier - Hachette

*La culture des fleurs*  
par B. Vercier - Hachette

*La culture potagère*  
par J. Vercier - Hachette

*Manuel d'arboriculture fruitière*  
par E. Delplace Editeur Meyer - Paris

*Traité d'arboriculture fruitière et Pomologie* par Nomblet -  
Maison Rustique

*Apiculture* par Hommel Baillière

*Du miel en abondance*  
par Arnould - Maison Rustique

*Flore Bonnier*

*Atlas des insectes*  
chez Boubée - Paris

*Le cheval breton* par E. Frouin  
Imprimerie Moderne Saint-Brieuc

*Code forestier et code rural*

*Manuel de droit rural*  
par S. Fous Baillière

*Usages locaux des Côtes du Nord - codifiés* par la Chambre d'Agriculture -  
Presses Bretonnes Saint-Brieuc

*Livrets de la bibliothèque Vermorel*

Ces livres constituent notre bibliothèque agricole personnelle ; nous avons parcouru des revues agricoles, horticoles, des papiers d'archives familiales et, pendant notre captivité, tous les ouvrages de la bibliothèque du camp relatifs à la vie agricole.